



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 118414

Texte de la question

M. Jean-Pierre Marcon interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'impact des taux réduits de TVA dans le secteur de l'hôtellerie restauration, dans les pays membres de l'Union européenne. Depuis le 1er juillet 2009, douze des vingt-sept États membres de l'Union appliquent un taux réduit sur les prestations de restauration (sans distinction entre la restauration sur place et la restauration à emporter). Aujourd'hui, il lui demande de bien vouloir lui faire parvenir les données évaluant l'impact de ces taux d'harmonisation sur l'économie de ces différents pays membres, et particulièrement les répercussions enregistrées en termes de création d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Marcon](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118414

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9962

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)